

DEPARTEMENT DE LOIRE-ATLANTIQUE
ARRONDISSEMENT DE ST-NAZAIRE
COMMUNE DE SAINT MICHEL-CHEF-CHEF

République Française
Liberté - Egalité - Fraternité

ARRETE DU MAIRE

N° 91-2024

Le Maire de la commune de SAINT MICHEL-CHEF-CHEF,

Vu la loi N°95-101 du 2 février 1995 relative au renforcement de la protection de l'environnement,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment ses articles L 2212-1 et L 2212-2 et L 2212-4,
Vu les articles L 322-1, R 322-1, R 322-3 et R 322-5 du Code Forestier et l'arrêté préfectoral du 14 février 1985 relatif aux mesures de prévention contre l'incendie,
Vu l'article R116-2 du Code de la voirie routière,
Vu notre courrier en date du 21 février 2024 resté sans effet à ce jour,
Vu la parcelle cadastrée N°BP 132 - BP 133, appartenant à Mme PAJOT Marie-Hélène, toujours pas entretenue à ce jour,

Considérant que dans un souci de prévention, dans le cadre de la sécurité publique, il y a lieu de faire obligation aux propriétaires défaillants de procéder à l'entretien de leurs parcelles en limite de voie publique,

ARRETE

ARTICLE 1^{er} : Monsieur CAILLAUD David, paysagiste, installé 13 La Fertais 44770 LA PLAINE SUR MER, est requis pour exécuter les travaux d'élagage nécessaires à la mise en sécurité de la parcelle cadastrée BP 132 – BP 133, située n°27 route de la Source 44730 SAINT MICHEL CHEF CHEF.

ARTICLE 2 : La facturation sera émise directement par la trésorerie de Pornic, au moyen d'un titre de recettes.

ARTICLE 3 : La police municipale de la commune, est chargée du contrôle des opérations préalables, et a posteriori, des travaux de mise en sécurité effectués.

ARTICLE 4 : cette décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Nantes, dans les deux mois à compter de sa notification.

ARTICLE 5 : Madame la Directrice Générale des Services, Monsieur le Commandant de brigade de la Gendarmerie de SAINT BREVIN LES PINS, le Service Police Municipale, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, du respect des dispositions du présent arrêté, dont ampliation sera adressée à :

- Mme PAJOT Marie-Hélène demeurant 37 rue du Maréchal Joffre 36000 CHATEAUROUX
- Monsieur CAILLAUD David, paysagiste, installé 13 La Fertais 44770 LA PLAINE SUR MER

Fait à SAINT MICHEL CHEF CHEF
Le 3 avril 2024

Le Maire,



Eloïse BOURREAU-GOBIN

AR-Sous-Préfecture de Saint Nazaire

044-214401820-20240403-1-AR

Acte certifié exécutoire

Réception par le Sous-Préfet : 03-04-2024

Publication le : 03-04-2024